

Remplir votre formulaire Fondement de la demande d'asile

Je veux modifier mon formulaire Fondement de la demande d'asile (FDA). Que dois-je faire?

Vous pouvez supprimer, ajouter ou modifier de l'information dans votre formulaire Fondement de la demande d'asile (FDA) jusqu'à **10 jours** avant votre audience de demande d'asile. On parle de « modifications au formulaire Fondement de la demande d'asile ». Consultez votre représentant légal si vous devez apporter des modifications moins de 10 jours avant l'audience.

Les modifications doivent être effectuées avec prudence. Évitez d'apporter de gros changements, sauf si c'est vraiment nécessaire. Si vous changez trop de choses, il se peut que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) soit moins portée à vous croire.

Conservez tous les documents justifiant la modification de votre FDA.

Voici comment faire.

1.	Modifier votre copie du FDA.
	<ol style="list-style-type: none"><li data-bbox="477 1094 1227 1171">1. Rayez les renseignements que vous voulez modifier ou supprimer.<li data-bbox="477 1213 1013 1251">2. Soulignez les renseignements ajoutés.<li data-bbox="477 1293 1295 1371">3. Si vous avez besoin d'espace, utilisez une feuille distincte et soulignez les changements. <p data-bbox="509 1413 1247 1491">Par exemple : J'ai quitté mon pays <u>la Turquie</u> en on le 23 janvier 2019.</p>

2.	Expliquer les motifs des modifications. Joindre des documents ou preuves justifiant les renseignements inscrits. Il est possible de fournir les explications dans le FDA s'il y a assez d'espace, ou sur une feuille distincte jointe au FDA. Voici quelques exemples :
	<ul style="list-style-type: none">● Vous avez repéré une erreur ou oublié un détail important.● Vous avez mal rempli les formulaires parce que vous n'aviez pas de représentant légal au moment de les remplir.● Vous avez manqué de temps pour donner les détails, car les formulaires devaient être remis.● Vous avez eu du mal à remplir les formulaires parce que vous étiez en détention ou aviez des problèmes de santé physique ou mentale.● La situation dans votre pays a changé (par exemple, guerre, agitation civile, catastrophe naturelle, changement politique).● Il est arrivé quelque chose à un membre de votre famille ou à un ami dans votre pays d'origine qui doit être mentionné dans la demande.● Depuis que vous avez rempli votre FDA, vous avez fait quelque chose au Canada qui pourrait influencer sur le risque auquel vous vous exposez dans votre pays. Par exemple, vous avez révélé votre identité ou orientation sexuelle, fait une déclaration politique ou changé de religion.
3.	Signer et dater chaque page modifiée de votre FDA.
4.	Signer et dater la déclaration du demandeur à la fin de la FDA. Si vous avez indiqué les modifications sur une autre feuille, joindre à celle-ci une déclaration signée.
	Vous pouvez utiliser la déclaration qui suit : Je, [NOM], déclare que les renseignements que j'ai fournis dans ce formulaire ainsi que les changements apportés sont complets, vrais et exacts. Je sais que ma déclaration a la même force que si elle était faite sous serment

5.

Si vous ne lisez pas l'anglais, votre interprète doit signer et dater la déclaration de l'interprète après vous avoir lu et interprété le FDA modifié.

Vous pouvez copier-coller cette déclaration :

Je, [NOM DE L'INTERPRÈTE], de [VILLE], en Ontario, déclare par la présente que je maîtrise ces deux langues [langue] et [anglais ou français] et que j'ai traduit fidèlement les modifications ci-jointes au mieux de ma compétence et de mes capacités.

Liste de vérification

- J'ai rayé les renseignements que je voulais modifier ou supprimer.
- J'ai souligné les ajouts.
- J'ai expliqué tous mes changements et ajouts.
- J'ai inclus des documents justificatifs et des preuves.
- J'ai signé et daté chaque page modifiée.
- J'ai joint une déclaration que j'ai signée et datée.
- J'ai joint une déclaration signée et datée par l'interprète.
- J'ai envoyé une copie du FDA modifié à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Pour en savoir plus sur le **droit des réfugiés**, visitez le site justicepasapas.ca.

Cette publication contient de l'information générale pour les résidents de l'Ontario, au Canada, et ne peut servir de conseils juridiques.

Révision : Septembre 2022